



Point d'avancement du portefeuille



Table des matières

| | |
|--|----------|
| La collecte en bref | 3 |
| Évolution de la puissance sur le semestre | 4 |
| Évolution de la maturité sur le semestre | 5 |
| Évolution de la valeur cible | 6 |
| Trajectoire de la valorisation | 7 |

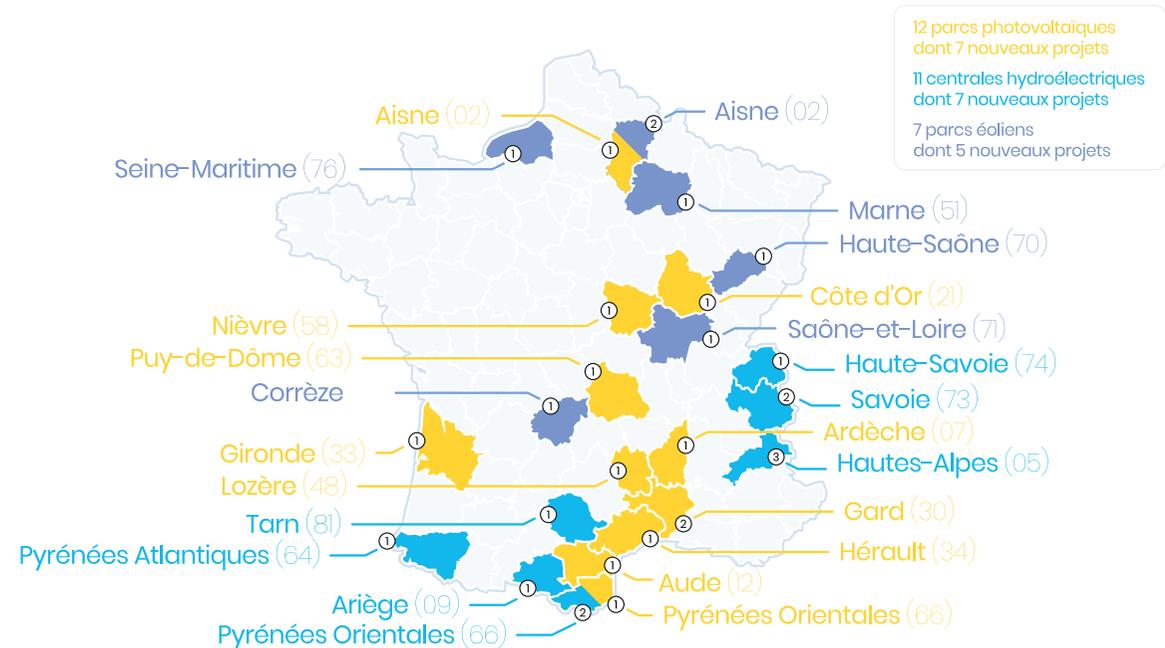


La collecte en bref

Objectif

financer le développement de 11 centrales hydroélectriques, 7 parcs éoliens et 12 parcs photovoltaïques

Le développement des 30 projets du portefeuille a pour objectif **l'obtention de toutes les autorisations pour l'exploitation**. Ce document a pour objectif de suivre l'évolution du portefeuille de projets (puissance, maturité) et de sa valeur cible.



Prêt à être développé

- ✓ la préfaisabilité technico-économique est avérée
- ✓ le foncier est sécurisé

En cours de développement

- 🕒 les études nécessaires aux demandes d'autorisation sont en cours

Prêt à être déposé

- ✓ la faisabilité technico-économique est confirmée
- ✓ les études nécessaires aux demandes d'autorisation sont terminées

En cours d'instruction

- 🕒 l'instruction du dossier de demandes d'autorisation par la préfecture est en cours

Autorisé

- ✓ le permis de construire est obtenu et purgé de tout recours



Évolution de la puissance sur le semestre

**+0.7 MW**

augmentation de la puissance brute globale du portefeuille

⊕ **+4.1 MWc**

Augmentation de la puissance globale de projets photovoltaïques et hydroélectriques

⊖ **-3,4 MW**

Diminution de la puissance globale de projets photovoltaïques

La puissance totale du portefeuille est passée de 143 MW à **143,7 MW au second semestre 2021**. La stabilisation de la puissance s'explique par des variations de puissances, équilibrées entre des hausses et des baisses.

Pour mémoire, la puissance d'un projet est **évolutive au cours de la phase de développement**. Tant que le permis de construire n'est pas déposé et les équipements n'ont pas été commandés, le projet peut en effet voir sa puissance diminuer ou augmenter selon les contraintes ou les améliorations de son contexte. Des variations de puissances sont donc à attendre jusqu'à ce que 100% des projets soient prêts à construire.



Évolution de la maturité sur le semestre



+ 7%

progression de la maturité globale du portefeuille



entrée en instruction de deux projets au cours du 2ème semestre 2021

La maturité globale du portefeuille est passée de 31% au premier semestre 2021 à 38% au deuxième semestre 2021, majoritairement en raison de **l'entrée en instruction de deux projets**.

La crise sanitaire de la Covid-19 n'a pas eu d'effet notable sur le développement des projets. Toutefois, certains dépôts de demandes d'autorisation présentent un retard sur le planning estimatif des dépôts. Ces dépôts seront effectués sur 2022.



Évolution de la valorisation

Maintien de la valeur cible totale* du portefeuille au-dessus de 12 000 000 €

⬆️ +580 000 €

Hausse de la valeur cible globale des projets photovoltaïques

⬆️ -422 000 €

Baisse de la valeur cible globale des projets photovoltaïques

La valeur cible totale du portefeuille est passée de 19 441k € au premier semestre 2021 à 19 599k € au deuxième semestre 2021.

La valorisation de la puissance unitaire reste inchangée. Cette légère augmentation de la valeur cible, provient de la variation de puissance de chaque projet.

* la valeur cible nette holding d'un projet est le produit de sa valeur cible par la puissance nette holding.



Trajectoire de la valorisation

**= 0,43**

stabilisation du Ratio collecte-valeur cible du portefeuille

La société Éléments Participatif a émis **6 000 000 € d'obligations**. L'Émetteur s'est engagé à ce que le Ratio *Montant collecté/Valeur Cible de l'Émetteur* ne dépasse pas 0,5. Ce taux correspond au ratio entre le **montant total d'obligations émises et la valeur cible totale de la quote-part des projets appartenant à l'Émetteur**.

Afin de conserver un ratio *Montant collecté/Valeur Cible de l'Émetteur* inférieur à 0,5, **la valeur cible du portefeuille** doit donc être **maintenue au-dessus de 12 000 000 €**.

Un ratio supérieur à 0,5 serait un **cas d'exigibilité anticipée** - c'est-à-dire que si le ratio dépasse 0,5 dans l'année suivant l'émission, Enerfip pourra demander au porteur de projet de **rembourser le capital et les intérêts courus**. Dans le cas où le porteur de projet ne pourrait pas effectuer ce remboursement, **les obligations seraient converties en actions**.

Au 2ème semestre 2021, la valeur cible était de 19 599 k€, **pour un ratio stable à 0,43**.

Chef de projet / Guilhem Roux
Communication / Pauline Metay
Conception / Alexis Bohns

Direction Enerfip / Julien Hostache
Direction Eléments / Loïc Chazalet

Date / 28 février 2022

Enerfip est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en tant que Conseiller en Investissements Participatifs (CIP),
et immatriculée au Registre unique des Intermédiaires en Assurance, banque et finance (ORIAS) sous le n°15003274.

621 RUE GEORGES MÉLIÈS • 34 000 MONTPELLIER
CAPITAL SOCIAL DE 165 292 € • RCS MONTPELLIER 804231546

